

FOURNES-EN-WEPPES

Canton de La Bassée

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

Octobre 1993

PRESENTATION

La commune de Fournes-en-Weppes située à 15 kms au Sud-Ouest de Lille est l'une des 32 communes rurales de la Communauté Urbaine de Lille.

Sa population croit régulièrement ; elle est passée de 1.810 habitants en 1982 à 1.927 en 1990.

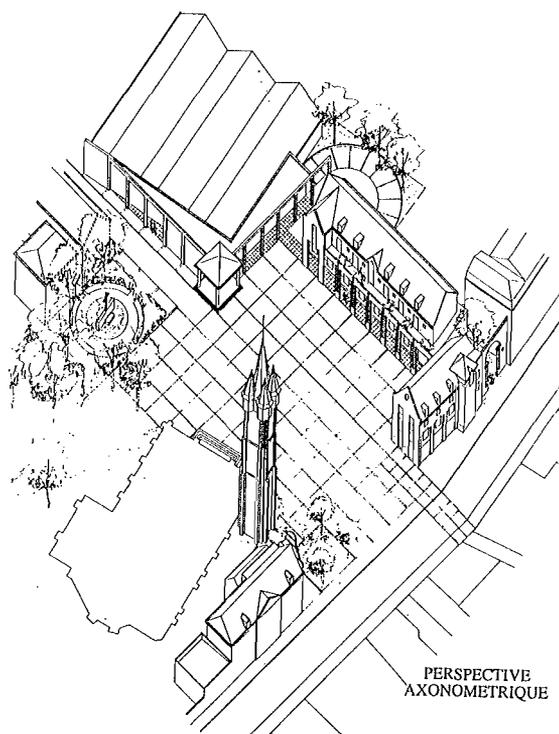
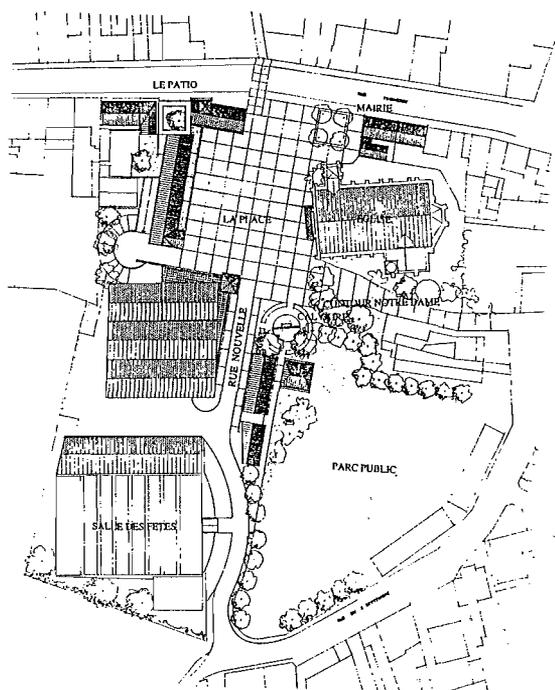
Son développement résidentiel est lié à la rapidité des communications routières avec Lille et La Bassée (D.7 et N.41) et à l'attractivité qu'exerce sur les citadins le caractère agreste de l'environnement.

L'activité industrielle a connu une forte baisse due à la fermeture d'une entreprise textile en 198.. en même temps que se développaient les activités de services liées à la santé et aux sports.

L'évolution économique et sociale de la commune amène aujourd'hui la municipalité à repenser l'aménagement du centre urbain ainsi qu'à étudier la mise en valeur de l'ensemble du territoire communal.

D'ores et déjà sont lancées plusieurs opérations qui vont modifier sensiblement le paysage communal :

- Aménagement du secteur de la friche Douez-Lambin - construction de 8 logements P.L.A. avant la fin de l'année 1993 - opérateur : O.D.N.
- Projet de la Croix Rouge à l'entrée de Fournes venant de La Bassée.
- Mise en service de la zone d'activités sur la N. 41.
- Préparation d'une Z.P.P.A.U.P. conjointe entre les communes de Fournes-en-Weppes et de Beaucamp-Ligny - Cabinet Gilles NOYON, Ardres.



Afin de compléter les réflexions et de coordonner les opérations d'aménagement, en particulier - en assurant la cohérence nécessaire entre les constructions et les espaces publics - la municipalité a décidé d'engager une étude F.A.C.V. portant sur l'amélioration du cadre de vie communal.

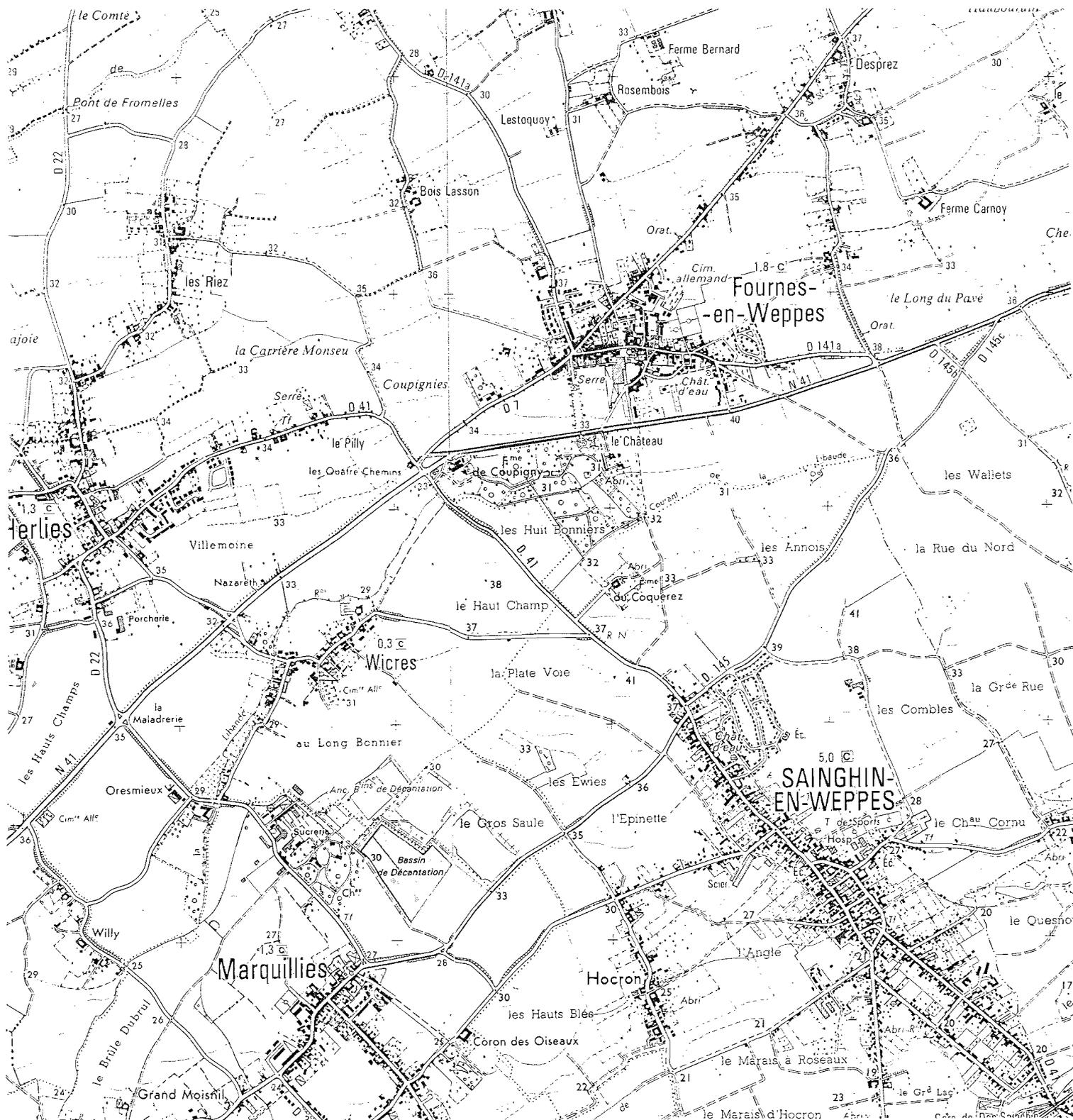
Cette étude se fixe essentiellement six objectifs :

- A partir des atouts locaux (culture, sports, santé) recherche des éléments pouvant développer une image dynamique et valorisante de la commune.
- Projet pour un nouveau réseau viaire.
- Restructuration du centre du village et mise en valeur des équipements.
- Elaboration de cahiers des charges et de schémas d'intention pour la zone NAg. et les zones NA.
- Sensibilisation des habitants à leur environnement.



La nécessaire division de l'étude en plusieurs thèmes ne doit pas faire oublier que l'objectif premier des aménagements proposés sera de mettre en valeur les qualités fondamentales de la structure urbaine, à savoir : la continuité du réseau des voies et des espaces publics, leur hiérarchie ainsi que l'unité et la polyvalence de chaque espace.

TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/50 00

PROGRAMME D'ETUDE DE LA Z.P.P.A.U.P.

BEAUCAMP-LIGNY
FOURNES-EN-WEPPES

ETUDE ET ANALYSE PAYSAGERE GENERAL

PHASE 1. DIAGNOSTIC

REFLEXIONS GENERALES

Le périmètre de l'étude porté sur l'aire des deux communes et le secteur concerné - Leur relation avec la plaine.

Les lignes de force du paysage

L'entité paysagère des deux villages

Analyse et interprétation des composantes des deux communes

Les P.O.S.

Les bourgs anciens

L'urbanisation récente

L'agriculture et le milieu naturel

Les réseaux

Les projets (voies nouvelles, équipement, urbanisation...)

Définir le rapport au milieu naturel présent dans les deux communes à partir des centre-villages, des voies de communication en intégrant les projets futurs.

PHASE 2. DEFINITION D' UN PERIMETRE DE PROTECTION

Sur les bases de l'analyse et de l'interprétation du site, mise en place d'un périmètre de protection cohérent avec les actions envisagées par les deux communes.

Prise en compte des éléments à la fois en matière de sauvegarde du patrimoine urbain et paysager et leur projet à court, moyen et long terme.

Concertation avec les partenaires associés à la réflexion (DIREN, ABF, Agence d'urbanisme, DDE, CUDL, DDA...), la commune et les associations concernées.

PHASE 3. CAHIER DE RECOMMANDATIONS PAYSAGERES

Elaboration d'un cahier de recommandations paysagères portant plus particulièrement sur les points suivants:

- Mise en valeur des sentiers de randonnées
- préfiguration de l'accompagnement du projet A1 bis
- Gestion des jachères
- Mise en valeur du bois de Beaucamps
- Prise en compte de l'eau, de la géologie (aménagement des courants) et du remembrement.

PROJET POUR UN NOUVEAU RESEAU VIAIRE

L'espace urbanisé de Fournes en Weppes s'est essentiellement développé le long de deux axes anciens de communications, devenus la D. 7 et la D. 141.

L'extension de la commune, aujourd'hui bloquée au Sud par la Nationale 41, s'est faite dans les années récentes par l'accroche de lotissements le long des axes traditionnels sans qu'une nouvelle organisation viaire déchargeant les axes principaux et favorisant les liaisons transversales entre quartiers ait été prévue.

Il en résulte que toute la circulation de desserte - automobile et piétonne - se trouve concentrée sur deux axes, dont l'un, la D.7, assure par ailleurs une circulation importante de transit et en particulier le passage des convois exceptionnels.

La création de l'échangeur d'Englos va heureusement libérer prochainement la D.7 de la circulation des poids lourds, permettant d'envisager la réalisation d'aménagements paysagers sur cet axe.

Un projet pour un nouveau système viaire devra s'attacher à :

- harmoniser au maximum les circulations de transit et de desserte automobile et piétonne.
- aménager les voies existantes en vue d'encourager les automobilistes à de nouvelles pratiques et de nouveaux comportements plus respectueux de la sécurité de tous.
- favoriser l'accès facile aux écoles et aux équipements publics de la commune pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes, y compris le stationnement.
- faciliter les échanges entre les quartiers.
- créer des promenades pédestres, cyclistes ou équestres.

LES VOIES DE TRANSIT

La nationale n° 41

Elle coupe le territoire communal en créant un immense "délaissé" au sud, constitué d'une belle propriété bâtie, environnée à l'ouest d'un espace végétal protégé au P.O.S. pour ses qualités paysagères et d'une zone humide à l'est dont le boisement est souhaité par les propriétaires.

Son élargissement est prévu dans le P.O.S. actuel. En revanche, aucun élément n'a été élaboré en vue de son paysagement, aussi la nationale se présente-t-elle comme une contrainte, un mal nécessaire sans bénéfice pour la commune.

L'aménagement paysager de la N,41 - en particulier aux abords de la zone Nag - permettrait de mettre en valeur la commune, de la signaler aux automobilistes de passage en les incitant à ralentir au niveau de la zone urbanisée en favorisant ainsi les relations entre les deux zones bâties du territoire communal.

Cet aménagement devrait redonner un caractère végétal à la zone de transition située entre l'espace urbanisé et la route nationale et éviter que les voies en



impasse venant de la commune et coupées par la route nationale n'encouragent les implantations plus ou moins sauvages ou dégradantes, définissant la zone comme un délaissé sans enjeu urbain.

La départementale n° 7

Son élargissement est prévu dans le P.O.S. actuel mais, là aussi, aucun élément n'est envisagé pour son paysagement.

Des raisons de sécurité routière et une volonté d'amélioration du cadre de vie des habitants militent en faveur d'une action de restructuration de l'espace qui annonce l'entrée dans la zone bâtie, marque le franchissement par des "portes", signale le réseau viaire transversal et les équipements communaux.



En particulier la construction de logements au nord de l'espace urbanisé, faisant "pendant" de l'autre côté de la départementale à la zone NA, permettrait peut-être d'affirmer davantage l'entrée dans la commune et de renforcer "l'effet de porte". Des aménagements au sol et en élévation créant des "effets de parois" - plantation d'arbres, de haies, etc. - confortés par un éclairage public et un mobilier urbain adaptés, des trottoirs élargis, pourraient rendre l'usage de la voie aux habitants.

LES VOIES DE DESSERTE

La rue Faidherbe

L'entrée de la rue Faidherbe venant de Lille est très agréable dans sa traversée de la zone agricole. Elle est bordée d'arbres sur des bas-côtés herbeux prolongés par les champs.

Mais dès les premières habitations, le caractère bucolique disparaît au profit de vastes étendues bitumeuses plus adaptées au stationnement des poids lourds et à la desserte de grosses zones industrielles qu'à celle d'un petit village de moins de 2.000 habitants.



La présence de services et d'équipements importants sur cette voie - mairie, poste, église, cimetière, école maternelle, commerces - et de la place justifient qu'un effort tout particulier d'embellissement soit mené sur cette rue.

RESTRUCTURATION DU CENTRE DU VILLAGE ET MISE EN VALEUR DES EQUIPEMENTS

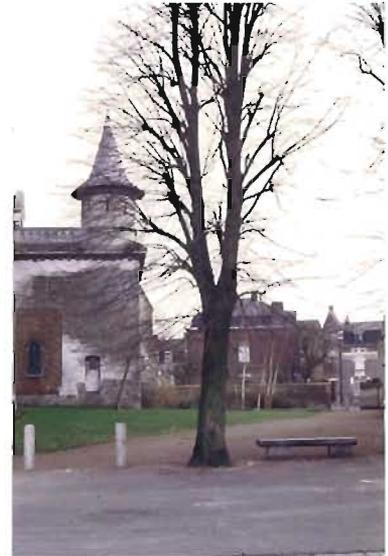
Les communes rurales sont pour la plupart riches en espaces publics. Fournes n'échappe pas à cette règle et son centre en est particulièrement bien pourvu.

C'est un atout, encore faut-il le jouer.

Bien que de nombreux travaux d'amélioration aient déjà été entrepris par la municipalité, il reste encore beaucoup à faire pour redonner à tous ces lieux l'identité et la convivialité qui leur manquent.

Nombre de ces espaces sont contigus ou facilement reliables entre-eux. Cette situation devrait permettre de réaliser une chaîne paysagère de lieux donnant accès à l'ensemble des équipements communaux.

La place de la mairie, longée par la rue Faidherbe, jouxte la place de l'église qui se poursuit elle-même par un jardin. La construction prochaine de 8 P.L.A. en face de l'église et la réalisation d'une salle polyvalente à côté du jardin public vont modifier sensiblement le caractère de ce secteur, nécessitant la restructuration du centre et la création d'un espace public de grande qualité.



Derrière l'église, un chemin piétonnier rejoint la rue du Quatre Septembre qui s'ouvre sur la rue Faidherbe par une place. Plus loin dans la rue, encore une place. Elle donne accès aux terrains de sports situés près du château d'eau. De là, vue sur des clôtures en ciment et une vaste surface mi-schiste, mi-bitume. Pas de trace de végétation.

Plus loin encore dans la rue Faidherbe, le cimetière communal. Cachée derrière des bâtiments agricoles, son entrée n'a pas la solennité propice au recueillement.

Cette multiplicité d'espaces doit être aménagée en cohérence et en complémentarité pour que chaque site soit mis en valeur en fonction des usages propres qu'il doit accueillir mais aussi en relation avec l'identité de la commune et les objectifs de développement qu'elle s'est fixés. Des esquisses et des schémas d'intentions permettront à la municipalité d'envisager l'amélioration des espaces publics dans leur ensemble et leur cohérence.

Un Avant-Projet-Détaillé sur la place de la mairie et ses abords permettra d'engager des travaux rapidement dans la continuité des opérations de construction et de réhabilitation engagés sur cette place.

ZONES NA ET ZONE NA_g

Les zones NA.

Le caractère rural de Fourmes-en-Weppes exerce une attraction certaine sur les citadins. Aussi la commune ne connaît-elle aucun problème d'occupation des logements anciens mais au contraire un rythme de construction soutenu à l'intérieur des zones NA.

Aujourd'hui, la demande d'habitat en accession à la propriété baisse au profit d'une demande en logements locatifs qui pourra être en partie satisfaite au cœur même du village.

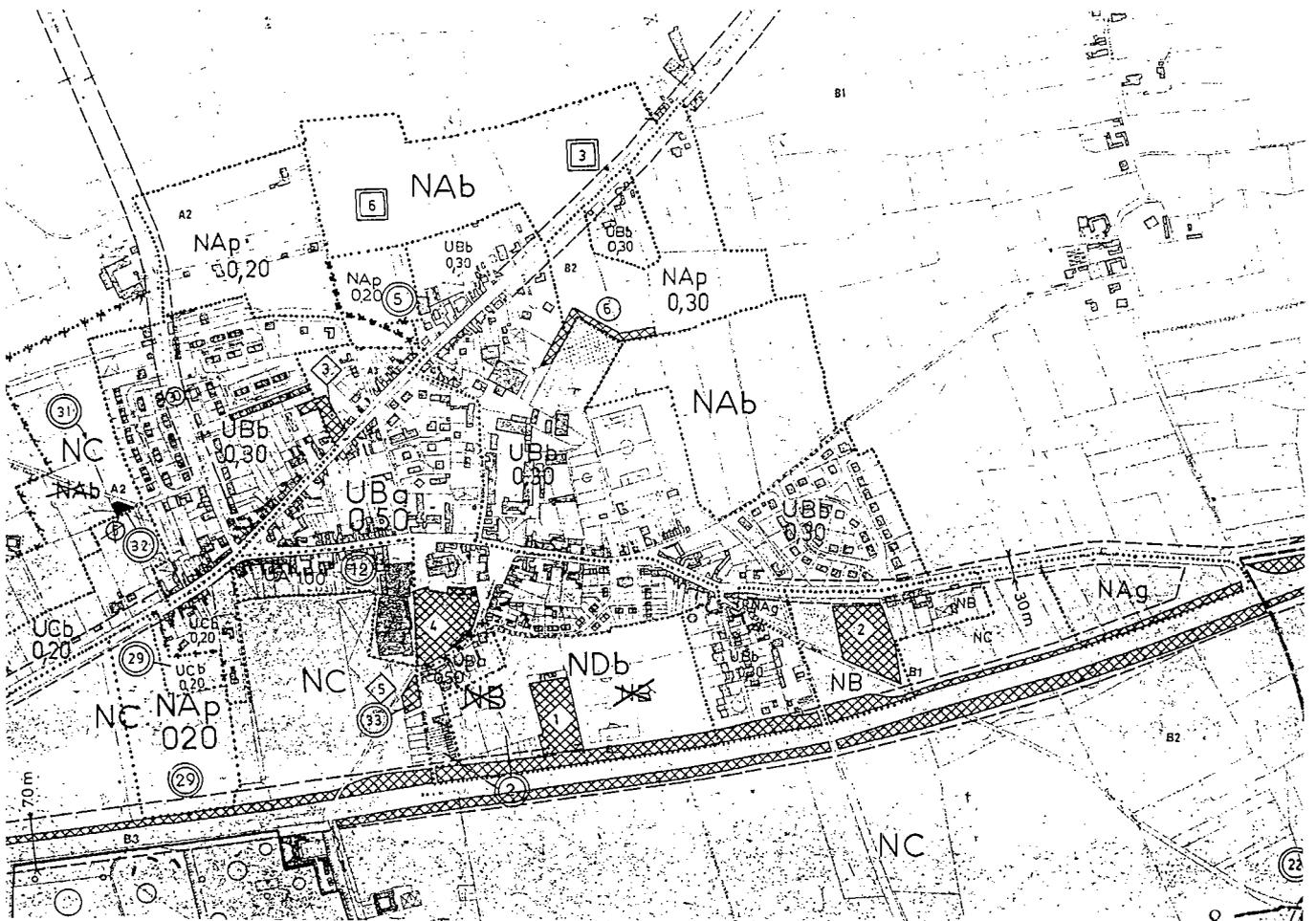
Il est nécessaire que les prochaines constructions participent à l'amélioration de la structure urbaine de la commune et aussi à son embellissement.

Il est donc essentiel que des schémas d'intention soient étudiés et que soient formulés des recommandations architecturales et paysagères sur les futurs lotissements de telle sorte qu'ils préservent l'harmonie générale du village.

La zone NA_g.

La situation de la zone NA_g à l'entrée de Fourmes en venant de Lille justifie qu'une attention particulière soit portée aux bâtiments qui viendront s'y implanter ainsi qu'à leur environnement paysager.

Quelques recommandations aideront à intégrer cette zone au paysage communal et à valoriser le cadre de vie de Fourmes-en-Weppes.



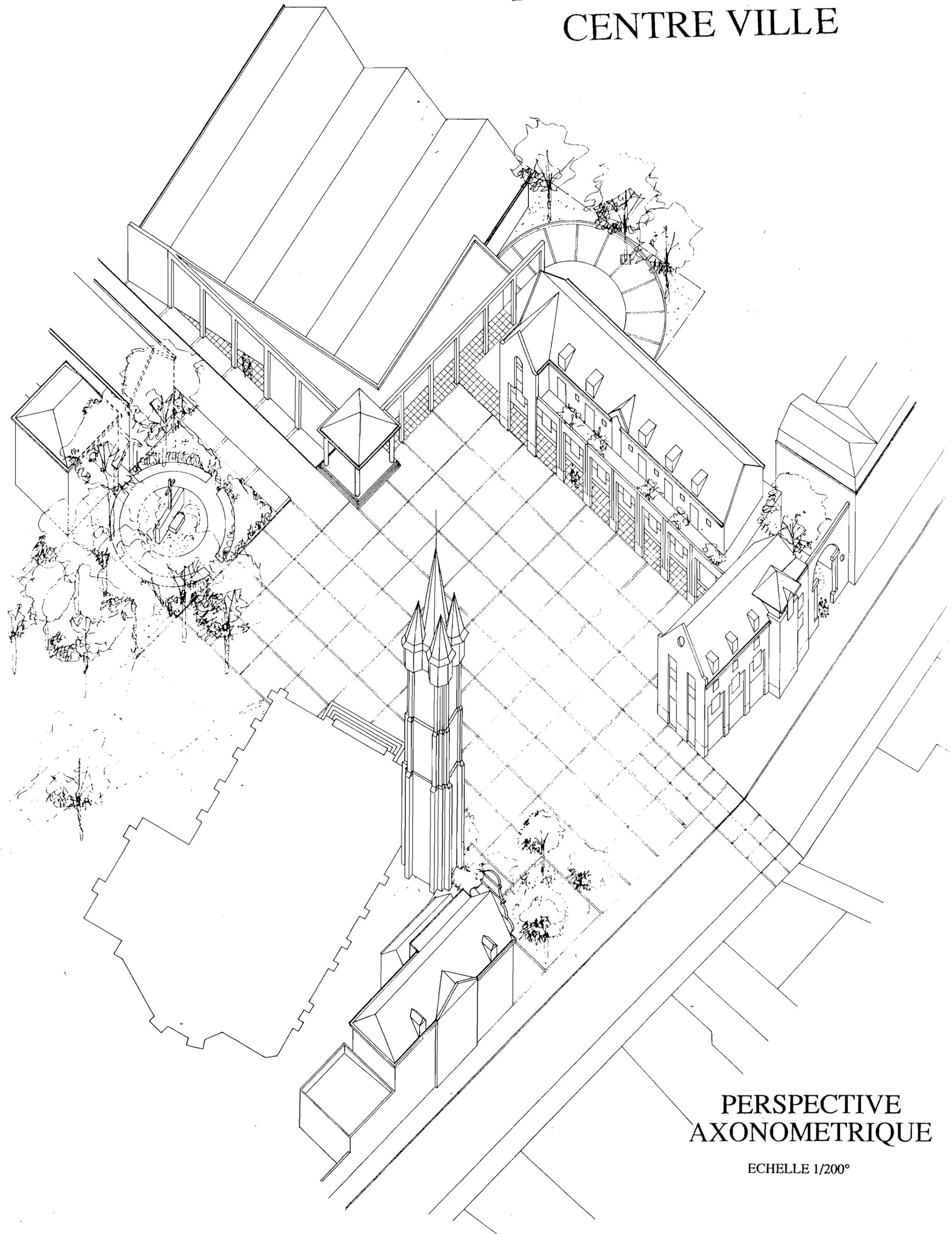
SENSIBILISATION DES HABITANTS A LEUR ENVIRONNEMENT



L'amélioration du cadre de vie passe par la sensibilisation des habitants à leur environnement.

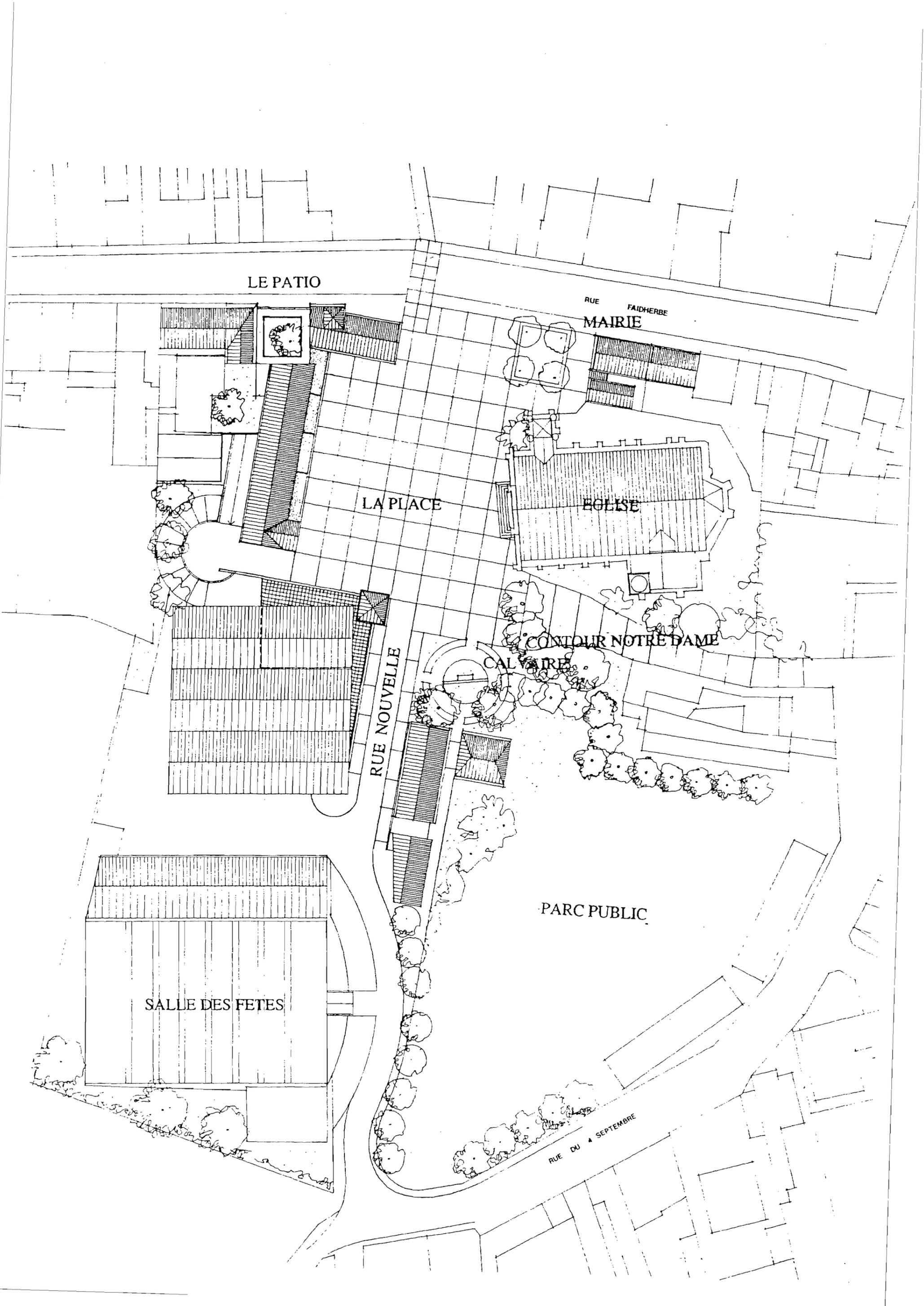
C'est pourquoi, outre l'organisation d'expositions ou de débats avec la population, la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères permettrait une meilleure information générale des habitants, les aiderait à améliorer leur patrimoine architectural ainsi que leur environnement végétal et donnerait un document de références pour les demandes de permis de construire et les déclarations de travaux, établissant entre les habitants et la municipalité un consensus explicite. Créer une véritable dynamique de l'environnement à l'échelle communale passe nécessairement par la participation des habitants.

FOURNES EN WEPPES CENTRE VILLE



PERSPECTIVE
AXONOMETRIQUE

ECHELLE 1/200°



LE PATIO

RUE FAIDHERBE

Mairie

LA PLACE

Eglise

CONTOUR NOTRE DAME

CALVAIRE

RUE NOUVELLE

PARC PUBLIC

SALLE DES FETES

RUE DU 4 SEPTEMBRE